

Image not found or type unknown



le droit de passage commun

Par **AGUIAR**, le **08/03/2009** à **14:29**

Bonjourrn Pour acceder a ma maison j'emprunte un passage commun qui est aussi un passage commun a mon voisin.rnOr mon voisin a vendu son pavillon a un promoteur immobilier, qui va construire des standings.rnLa question est la suivante :rn Est-ce que le promoteur a le droit d'utiliser ce passage commun ?? rn Car ce passage commun etait utilisé par moi et par mon ex-voisin , mais si le promoteur utilisera ce passage cela veut dire qu'il y aura non pas une ou deux, voir trois personnes , mais tout les habitants des standings qui l'utiliseront. et dans ce cas la c'est sur je n'aurais pas de tranquilité !!.nrnrn Alors que le promoteur a de la place ailleurs pour realiser des passages.rnrnrn Je vous remercie par avancernrn Mr.AGUIAR